Image not found or type unknown

Infraction code de la route en Italie

Par **p_paca**, le **27/05/2009** à **18:20**

Bonjour,
Je viens d'être convoqué au commissariat de police de mon domicile pour une "infraction" commise en Italie il y a plus d'un an.
J'ai visiblement circulé dans une "zone règlementée sans autorisation" à PISE. Sur la photo ne figure que l'arrière de mon véhicule et sa plaque. Je ne conteste pas ma présence sur les lieux mais je n'ai aucun souvenir d'avoir emprunté une voie signalée (?) comme non autorisée... Compte tenu du montant très élévé (115 euros) eu égard à l'infraction, quelles sont les possibilités de recours (ou a minima pour "revenir" à un montant acceptable !) et quels sont les risques encourus si je ne paye pas ?
Merci pour vos conseils avisés si vous avez été dans la même situation.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés